

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°073-2023

Portant réglementation temporaire de débit de boissons, Espace Flora TRISTAN - MJC, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1 à L 3355-8 relatifs aux débits de boissons.

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-02-17-00002 du 17 février 2022 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône,

Considérant la demande en date du 24/02/2023 de madame MANDARON Bérengère, directrice de la MJC, d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, pour un gala de danse organisé à l'espace Flora TRISTAN le dimanche 25 juin 2023,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Madame MANDARON Bérengère est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

pour vendre ou offrir sous quelle que forme que ce soit des boissons de groupe 1 et 3 définies à l'article L 3321-1 du même code, espace Flora TRISTAN. A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la

police des débits de boissons.

ARTICLE 2: Cette autorisation est valable le dimanche 25 juin 2023 de 14h à 20h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice

Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame MANDARON Bérengère, sont chargés

chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame MANDARON Bérengère.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 13 avril 2023

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Publié le : 16/06/123

